

INTENDANCE

Affaire suivie par
Anne-Lise Francillon

Téléphone :
04 50 53 15 16

Télécopie :
04 50 53 62 88

Mél :
anne-lise.francillon@ac-grenoble.fr

Adresse postale :
Promenade du Fori - B.P. 9
74401 Chamonix-Mont-Blanc cedex

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
Conditions générales et particulières

Article 1 – Partie au marché :

Le lycée polyvalent Roger Frison-Roche sis 106, promenade du Fori – 74 400 Chamonix est l'établissement contractant.

Article 2 - Objet du marché :

Le présent marché concerne la fourniture de services d'hébergement, de transport et d'organisation des voyages scolaires à l'étranger autorisés à ce jour par le conseil d'administration de l'établissement pour l'année scolaire 2019-2020, et en option les conditions d'annulation individuelle au voyage (l'établissement se réserve le droit de ne pas souscrire à cette assurance annulation individuelle).

Ce marché est divisé en trois lots. Les candidats peuvent répondre pour un ou plusieurs lots.

Article 3 – Procédure :

La procédure de consultation utilisée est celle du marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Article 4 - Durée du marché :

Le marché est valable tout au long de l'année scolaire.

Contenu et forme du prix :

Le prix du marché revêtira la forme d'un prix forfaitaire par participant rémunérant l'ensemble de la prestation. Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies.

Le règlement des cautions éventuelles sera réalisé par le prestataire.

Le prestataire détaillera l'offre en cas de variation unitaire du nombre de participants selon le découpage figurant à l'annexe 2.

Article 5 - Appréciation des offres :

Tout dossier incomplet ou non-conforme sera rejeté.

Pour déterminer l'offre la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères suivants :

- Prix : 50% ;
- Adéquation de l'offre à la demande : 30% ;
- Qualité des services associés : 20%

Durée de validité des offres :

Les candidats sont tenus par leur offre dès son dépôt et jusqu'à la réalisation complète du voyage.

Article 6 - Documents régissant le marché :

Le présent document, le descriptif du voyage, l'annexe 2 et l'annexe 3 pour chaque voyage, complétées et retraçant l'offre du candidat, ainsi que le contrat reprenant l'organisation du voyage, tarifs, règlement.

L'utilisation des documents Annexe 2 et annexe 3 est obligatoire. A défaut, l'offre du candidat ne sera pas étudiée.



2/2

Article 7 - Comptable assignataire :

Le comptable assignataire est l'agent comptable du Lycée Charles Poncet, 1 avenue Charles Poncet – 74 300 Cluses.

Article 8 - Modalités de règlement :

Le règlement s'effectuera par virement administratif dans le délai de 30 jours suivant la réception de la facture conforme à la réglementation applicable aux EPLE.

L'offre précisera les modalités de règlement : les acomptes seront possibles conformément à la réglementation.

Les factures ne comporteront pas de frais de facturation.

Article 9 - Date de remise des offres :

Les offres seront remises à l'établissement avant le vendredi 6 septembre 2020 à 12h15 (Paris) . Dans le cadre de la dématérialisation des procédures de marchés publics les candidats doivent transmettre leur offre par voie électronique sur le profil acheteur du site <https://mapa.aji-france.com>.

Article 10 – Information des candidats :

Les candidats seront informés de la suite donnée à leur offre au moyen de l'adresse électronique qu'ils auront précisée.

La proviseure,

Muriel Claudel